COMMUNE D'ORSIERES
Rue de la Commune 3 - 1937 Orsières

ASSEMBLÉE PRIMAIRE
15 DECEMBRE 2021

PRÉSIDENT : Joachim Rausis

SECRÉTAIRE : Christelle Darbellay Tornay

PRÉSENTS : 36

EXCUSÉS : voir point 1.3. ci-dessous

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 9 juin 2021
3. Décision de crédit : Projet REP, remise en état des routes agricoles
4. Décision de crédit : Projet de stabilisation du lit de la Dranse à Orsières
5. Budget 2022 de la Municipalité / présentation et décision
6. Budget 2022 du Service électrique / présentation et décision
7. Statuts de l'Association « Sécurité Entremont » et Règlement de l'EMCR / présentation et décision
8. Divers

ASSEMBLÉE PRIMAIRE

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS

Il est 19h30 lorsque le Président de la Commune ouvre l'Assemblée. Afin de respecter les normes sanitaires, les citoyens sont invités à porter le masque selon les dispositions en vigueur.

1.1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

« Mesdames, Messieurs,
Chères citoyennes et chers citoyens de la commune,

J'ai le plaisir de vous accueillir pour cette quatrième Assemblée primaire de l'année consacrée à la validation des budget 2022 de la Municipalité et du Service électrique ainsi qu'à un point lié à la sécurité : validation des statuts de l'Association « Sécurité Entremont » et du Règlement de l'EMCR.

Mesdames, Messieurs,

Cette assemblée doit selon la loi sur les communes se dérouler avant le 20 décembre. Elle a été régulièrement convoquée par décision du Conseil municipal du 24 novembre 2021. Les documents nécessaires pouvaient être consultés du 25 novembre au 15 décembre 2021 au secrétariat communal ainsi que sur le site internet de la Commune, soit 20 jours avant la date de l'assemblée.

Je constate donc que l'Assemblée Primaire peut délibérer en toute conformité avec la loi sur les Communes. »

1.2. DÉSIGNATION DU SCRUTATEUR

Avant d'entamer les débats, le Président propose de désigner Pascal Lovey comme scrutateur.

<u>Décision</u> :
La proposition est acceptée tacitement.

1.3. EXCUSÉS

Le Président excuse les absences de Daniel Thétaz, Ruth Rausis, Eric Favre-Bulle, Charles de Rivaz, Myriam Rausis, Sylvie Rausis, Liliane et Christian Grognuz, Grégoire Moulin, Ludovic Lattion, Sarah Lattion, Gervaise Marquis, René Darbellay et Didier Jacquemettaz.

1.4. ORDRE DU JOUR

Le conseil municipal propose à l'Assemblée l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 9 juin 2021
3. Décision de crédit : Projet REP, remise en état des routes agricoles
4. Décision de crédit : Projet de stabilisation du lit de la Dranse à Orsières
5. Budget 2022 de la Municipalité / présentation et décision
6. Budget 2022 du Service électrique / présentation et décision
7. Statuts de l'Association « Sécurité Entremont » et Règlement de l'EMCR / présentation et décision
8. Divers

Remarque(s) :
L'ordre du jour ne soulève aucune question ni remarque. Il est accepté.

II. APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 9 JUIN 2021

Parmi les documents consultables sur internet ou à la Commune ces 20 derniers jours, figurait le procès-verbal de la dernière Assemblée Primaire en date qui s'est déroulée le 9 juin 2021. La loi sur les communes demande que cette pièce soit formellement approuvée en début de séance.

Décision :
La lecture du document n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 9 juin 2021 est accepté à l'unanimité.

III. DECISION DE CREDIT : PROJET REP, REMISE EN ÉTAT DES ROUTES AGRICOLES

L'Assemblée primaire est appelée à se prononcer sur ce point au sens de l'article 17 alinéa 1 lettre c de la loi sur les communes qui stipule que l'Assemblée primaire doit se prononcer sur toute dépense à caractère non obligatoire dont le montant dépasse le 5% des recettes brutes de l'exercice précédent. Ce qui donne un montant de Fr. 1'491'783 en référence aux comptes 2020 approuvés en juin dernier.

Comme le projet REP est devisé à plus de 15 mios au total, son approbation est donc du ressort de l'Assemblée primaire.

En deux mots, il s'agit d'un projet de remise en état des routes agricoles construites par le remaniement parcellaire entre 1980 et 2010. Il est évident que certaines routes, dimensionnées pour les véhicules agricoles de l'époque, ne répondent plus aux besoins d'aujourd'hui. Le bureau Silvaplus a donc été mandaté pour établir un inventaire et un plan d'assainissement.

Avant de passer la parole à Laurent Rausis, conseiller en charge du projet, le Président précise que :

- le dossier est mené en étroite collaboration avec le consortage d'irrigation puisque son réseau emprunte ces routes dans de nombreux secteurs

- sur les 15 mios, seul un montant de Fr. 200'000.- est inscrit au budget 2022 pour une première étape.

Laurent Rausis présente le projet en détails :

L'inventaire comporte 113 km de routes agricoles.

Les routes ont été classées en priorités :

- priorités 1 à 4 (priorité 1 étant la plus urgente) pour les routes ou tronçons de routes nécessitant des travaux de remise en état ou d'assainissement à court, moyen et long terme
- aucune priorité pour les routes ou tronçons de routes présentant actuellement un état jugé "bon"

Estimation des coûts de remise en état/assainissement

- Routes et tronçons de route répertoriés en priorité 1 : Travaux estimés à Fr. 2'564'000.- TTC (travaux et honoraires) pour 12 007 m' de routes.
- Routes et tronçons de routes de priorités 1 à 4 : Travaux grossièrement estimés à Fr. 15'129'000.- TTC (travaux et honoraires).

Une première étape devisée à Fr. 200'000.- figure dans le projet de budget 2022 qui doit être validé par l'Assemblée primaire. Mais auparavant, l'Assemblée devra valider le point 3 de l'ordre du jour, concernant le crédit global d'environ Fr. 15'000'000.- tout en sachant que les travaux se feront à court, moyen et long terme (environ 30 ans, en fonction des subventions accordées par le canton).

<u>Décision</u> :
Acceptez-vous le crédit estimé à Fr. 15'129'000.- TTC pour le projet du REP (Remise en Etat Périodique) au sens de l'art. 17 al.1 lettre c ?
Le crédit est accepté à l'unanimité.

IV. DÉCISION DE CRÉDIT : PROJET DE STABILISATION DU LIT DE LA DRANSE À ORSIÈRES

L'assemblée primaire est également appelée à se prononcer sur ce point au sens de l'article 17 alinéa 1lettre c de la loi sur les communes : dépense non obligatoire dont le montant dépasse le 5% des recettes brutes de l'exercice précédent.

Projet

Le projet a été mis à l'enquête publique par insertion au BO du 20 juin 2020. Après traitement des différentes remarques et oppositions, il a finalement été homologué par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 21 juin 2021.

En substance, il s'agit de sécuriser la Dranse dans sa traversée de la zone urbaine d'Orsières.

Estimation des coûts et rentabilité du projet

Le coût global du projet est devisé à Fr. **2'856'590.- HT**. C'est sur l'octroi de ce crédit que l'Assemblée devra se prononcer dans le point 4 de l'ordre du jour.

Une première étape de Fr. 500 000.- figure cependant déjà dans le projet de budget 2022, car il est primordial de pouvoir coordonner les travaux avec ceux du Cœur d'Orsières. À noter que ce montant est subventionné à 65%.

Décision :
Acceptez-vous le crédit estimé à Fr. 2'856'590.- HT pour le projet de stabilisation du lit de la Dranse à l'intérieur de la localité d'Orsières au sens de l'art. 17 al.1 lettre c ?
Le crédit est accepté à l'unanimité.

V. BUDGET 2022 DE LA MUNICIPALITE

Commentaires généraux sur la construction du budget 2022
2022 coïncide avec la mise en place du nouveau plan comptable harmonisé MCH2. Le Valais est l'un des derniers cantons suisses à répondre à cette obligation fédérale. Etant donné toutes les modifications apportées, la comparaison entre les dicastères n'a plus vraiment sa raison d'être. De plus, comme les amortissements sont maintenant directement intégrés dans les comptes en tant que charges et non plus séparés sous la seule rubrique « amortissements », cela amplifie ou accentue encore davantage les différences entre le dernier budget et le futur.

Ce que nous pouvons cependant dire, c'est que d'un point de vue financier, 2022 est dans la lignée de 2021. Ainsi, pour la 2ème année consécutive, le budget boucle sur des résultats négatifs, avec une marge d'autofinancement la plus basse jamais réalisée, une insuffisance de financement ainsi qu'une perte d'exercice dus à:
1/ des revenus en baisse de plus de 1.7 millions de francs, ce qui est dû à un recul des entrées fiscales ;
2/ des investissements programmés ambitieux qui résultent d'une volonté du Conseil municipal. À noter que ces investissements sont gonflés par le report de 3mios des 3,5 prévus au budget 2021 pour le lancement du projet du Cœur d'Orsières. La faute à une autorisation de construire qui a été délivrée à la Commune par le Canton à la mi-octobre 2021, soit plus de 9 mois d'attente…

Le budget 2022 est également influencé par le résultat d'une analyse de la structure administrative communale et RH confiée sur mandat à Mme Cathrine Mathey, psychologue du travail spécialisée dans l'étude des structures. Cette analyse a permis de mettre en lumière des éléments très intéressants. Ainsi là où l'ensemble des Communes valaisannes présentaient un taux de 10.2 employés à l'année par 1'000 habitants, Orsières en est à 8.5. On ne peut donc pas dire que notre administration est pléthorique.

Il en résulte 3 mesures fortes :
- La création d'un poste à la caisse communale pour anticiper le départ à la retraite de Marie-Antoinette Duay et de Marie-Hélène Copt, mais également pour épauler Pascal Lovey dans les tâches toujours plus complexes que la caisse communale doit accomplir. À noter que la dotation de la caisse communale n'a pas évolué depuis l'entrée en fonction de Pascal Lovey en 1990

- La création d'un poste aux services techniques pour revoir le fonctionnement général et la coordination entre tous nos services
- Un mandat d'accompagnement pour la gestion RH. En effet, les bonnes pratiques en la matière veulent que l'on se dote d'un responsable RH. En l'occurrence 0.6 sur mandat.

Au chapitre des décisions fiscales, le Conseil vous propose de reconduire les taux et montants valables en 2021, soit :

Montant de l'impôt personnel	18.-
Coefficient applicable au taux d'imposition	1.2
Indexation des revenus imposables	150 %
Montant de l'impôt sur les chiens	105.-
Taux de l'intérêt rémunératoire	0 %

Ainsi, le budget 2022 boucle sur une marge d'autofinancement de Fr. 1'198'200.-, une insuffisance de financement de Fr. 6'623'800.- et pour finir sur une perte de Fr. 3'944'800.-

Enfin, ce budget tient compte d'une progression salariale de 2% soit 1% pour les parts d'ancienneté de tous les collaborateurs et 1% relatif au renchérissement dont l'indice final sera connu durant la première quinzaine de janvier 2022.

Décision :
Acceptez-vous les valeurs fiscales 2022 ? Les décisions fiscales sont acceptées à l'unanimité moins 1 abstention.

Chapitre 0 : Administration générale

Principal changement au niveau des charges : la création d'un poste à la caisse communale comme expliqué plus haut.

L'impôt cantonal a été déplacé du dicastère 9 à celui de l'Administration générale. Le montant variant entre ces 2 dicastères est de l'ordre de 100 mille francs.

À contrario, on assiste à une chute des frais de réception de quelque 36 mille francs puisque dans ce compte était encore comptabilisé tout ce qui est en relation avec les aînés (cadeaux, jubilaires, animations, visites homes, Noël des aînés etc…). Ces frais ont été basculés sous les prestations de vieillesse.

Chapitre 1 : Sécurité publique

Les frais de mandat ont été centralisés sous l'APEA en lieu et place des frais d'assistance ce qui implique un réajustement du budget à hauteur de 25 mille francs.

Chapitre 2 : Formation

La contribution aux salaires du personnel enseignant primaire est en diminution de 30 mille francs. Le coût par élève est en légère augmentation de Fr. 30.- à Fr. 3'590.- mais

le nombre d'élève est en diminution de 11 unités à 277 élèves, ce qui n'est pas une bonne nouvelle, pour un total de Fr. 994'430.-

Degré secondaire
Même remarque pour le CO où cette fois-ci le nombre d'élèves est en diminution de 5 unités passant à 116 ce qui a pour incidence une diminution de notre contribution salariale en faveur du CO de 14 mille francs à 417 mille francs.

Chapitre 3 : Culture, Loisirs et Culte

Culture
La participation communale à l'ASDE a été déplacée de la culture au social et le montant au budget 2022 est de l'ordre de 56 mille francs.

Eglise protestante
La contribution aux frais du culte a été réadaptée entre les 20 communes concernées et la nouvelle convention 2021-2024 fixe notre participation à hauteur de Fr. 21'348.- contre Fr. 17'547.- auparavant.

Chapitre 4 : Santé

Selon les prévisions budgétaires transmises par le CMS, le déficit qui serait à prendre en charge pour 2022 serait en augmentation de 20 mille francs pour arriver pour la première fois à hauteur de 200 mille francs

Chapitre 5 : Prévoyance sociale

Mis à part des réajustements dans les différents comptes en relation avec l'harmonisation du financement des régimes sociaux qui n'ont que peu d'incidence au final sur les budgets, il n'y a rien de particulier à signaler si ce n'est, comme partout, un remue-ménage au niveau des comptes et des dicastères.

La participation à la plateforme Local 19 est renouvelée pour 2022 avec une réinjection de 50 mille francs. À noter que cette mesure a été un franc succès puisqu'au jour de l'assemblée, Fr. 79,832.46 sur les Fr. 80'000.- ont été versés par la commune.

Chapitre 6 : Trafic et télécommunication

La participation à l'entretien des routes cantonales est en augmentation mais cela est toujours à prendre avec réserve car la situation reste incertaine du fait que les indices pour le calcul de répartition ne sont qu'indicatifs (basés sur la période 2014-2017). En effet, ceux de la période 2018-2021 ne sont pas encore disponibles du fait que les données relatives aux nuitées présentent un problème de fiabilité. Il faudra donc s'y attendre à des corrections de facturations lors des prochaines participations communales.

La masse salariale est en augmentation, due entre autres à l'engagement de Jean-François Landry à 100% en remplacement des 60% de Dominique Tornay et, la création d'un poste pour l'organisation des bureaux techniques comme expliqué.

Chapitre 7 : Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Assainissement des eaux usées

Rien de particulier concernant le chapitre des égouts si ce n'est un réajustement du compte entretien du réseau de 10 mille francs à 160 mille pour tenir compte de l'importance du réseau. Par contre, concernant l'autofinancement, le service dégage un excédent de charges de près de 153 mille francs.

Traitement des déchets

Le service de la voirie présente encore une incertitude tant au niveau des charges que des revenus suite à l'introduction en septembre 2020 du système de collecte Gastrovert pour les privés également.
Avec cette manière de faire, on devrait encore s'attendre à une diminution des déchets de l'ordre de 20 à 30% avec des coûts répercutés au niveau des transports et de l'élimination. Cela aura également un impact sur la rétrocession de la taxe au sac dont une situation un peu plus claire sera établie avec les comptes 2021. Là aussi, l'autofinancement n'est pas assuré avec un excédent de charges de 90 mille francs.

Aménagement du territoire

Au vu de l'avancement du dossier LAT, le compte de prestations de tiers a été réajusté de 5 à 20 mille francs tout comme celui de l'aménagement du territoire de 70 à 80 mille francs sachant que les montants peuvent encore être supérieurs.

Chapitre 8 : Economie publique

Tourisme

Nouvelle contributions des communes de l'Entremont au projet « Barryland ». Le district participerait pour un montant total de 500 mille francs et la clé de répartition donnerait pour la commune d'Orsières une participation de l'ordre de 21% soit 105 mille francs environ à répartir sur les 5 prochaines années.

Industrie, Artisanat et Commerce

Les comptes relatifs au développement économique ont été ouverts sous cette rubrique 850 de l'industrie, artisanat et commerce. Outre les charges de personnel de la commission, 2 nouveaux comptes ont été ouverts à savoir «frais de marketing, communication et publicité» pour la communication sur les atouts de la commune pour 5 mille francs ainsi qu'un compte «études économiques ou autres» pour l'organisation de forums économiques pour 10 mille francs.

Energie

Quant aux revenus sur la vente d'énergie, avec les tarifs appliqués pour 2022, ceux-ci ne couvrent pas les charges. Notons que notre participation à SOGESA devrait nous permettre de valoriser au mieux nos parts d'énergie dans FMO et FMS.
Nouveau compte « nuits des Perseides » dans le programme d'encouragement et de sensibilisation à l'économie d'énergie pour 5 mille francs relatifs aux frais d'organisation de la manifestation.

Nouveau compte également que celui de la « labélisation citée de l'énergie » avec 25 mille francs pour des frais d'accompagnement, de mesures à prendre pour l'obtention du label ainsi que des frais de communication.

Chapitre 9 : Finances et impôts

L'évaluation de la fiscalité s'est faite sur la base des impôts 2017, 2018 et 2019 qui sont définitifs tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

La fiscalité des années 2016, 2017 et 2018 s'est très bien comportée pour les raisons que l'on connaît à savoir dossiers plus fouillés, dénonciations spontanées, échange automatique des données, rattrapage d'impôt sur 5 voire même 10 ans pour certains contribuables etc...
La baisse se justifie principalement par la perte de quelques contribuables importants, de l'évolution très négative des revenus sur la fortune, de l'indexation des impôts revue à la hausse pour la première fois sur l'année de taxation 2019 ainsi que sur passablement de dossiers dont les frais d'entretien des immeubles mettent pratiquement à zéro les impôts sur le revenu. Cet argent qui manque au budget communal est donc directement investi dans l'économie locale. En soi, on ne peut donc pas considérer ce fait comme entièrement négatif.

Quant aux personnes morales, la situation s'est quelque peu précisée puisque l'on est maintenant pratiquement à jour dans les dossiers mais avec un résultat sensiblement plus bas par rapport aux dernières taxations. Après le projet RIEIII qui a cédé sa place au PF 17 qui lui-même a été transformé en RFFA, cela ne devrait pas trop nous impacter. Par contre, la nouvelle imposition des sociétés hydroélectriques a été effectuée avec les correctifs pour 2009 à 2019 et cela a eu comme incidence une diminution des entrées fiscales de l'ordre de 150 à 200 mille francs.

Les redevances hydrauliques ne devraient normalement pas subir de modifications importantes. Elles ont été calculées sur la base d'une puissance théorique moyenne de ces 14 dernières années. Les chambres fédérales ont décidé de les proroger jusqu'en 2030. Notons également au chapitre des bonnes nouvelles la récente décision de la table ronde fédérale sur l'énergie de retenir les projets de rehaussement des Toules et de rehaussement d'Emosson. Ces deux projets toucheront favorablement les finances communales à n'en pas douter.

INVESTISSEMENTS

Le Président détaille le programme des investissements 2022, qui se montent à Fr. 9 mios.

Il donne ensuite la parole à l'Assemblée primaire pour d'éventuelles questions. Comme tel n'est pas le cas, le Président invite l'Assemblée à voter sur le budget 2022 de la Municipalité

<u>Décision</u> :
L'Assemblée Primaire valide le budget 2022 de la Municipalité à l'unanimité.

VI. BUDGET 2022 DU SERVICE ÉLECTRIQUE

Avant de passer au budget à proprement parler du service, le Président complète les données qui vous ont été transmises les dernières années sur le prix de l'électricité :

	Données de base	Comparatif					
Tarifs de l'année	2021	2020		2019		2018	
Catégorie de consommation	H4		H4		H4		H4
Utilisation du réseau	9.35		9.35	+1.63%	9.20	+0.75%	9.28
Energie	4.27	-28.48%	5.97	-50.52%	8.63	-61.29%	11.03
Redevances publiques	0.00		0.00		0.00		0.00
Taxes d'encouragement (RPC)	2.30		2.30		2.30		2.30
Total	**15.92**	-9.65%	**17.62**	-20.91%	**20.13**	-29.59%	**22.61**

2022

Total	16,21 ct./kWh
Utilisation du réseau	9,64 ct./kWh
Énergie	4,27 ct./kWh
Taxes à la collectivité publique	0 ct./kWh
Supplément de réseau	2,3 ct./kWh

Le Président passe ensuite la parole au Vice-Président Pascal Tornay, en charge du service électrique, qui fait une présentation détaillée du budget 2022, en relevant particulièrement les points suivants :

Total des charges	3'837'900.-
Total des revenus	4'409'600.-
Marge d'autofinancement	571'100.-
Dépenses d'investissement	572'000.-
- Recettes d'investissement	50'000.-
Investissements nets 2022	522'000.-
Excédent de financement	49'700.-

Le projet de budget 2022 du service électrique suscite une question :
Blaise Lovisa demande pourquoi une telle augmentation des revenus dans le budget 2022 par rapport au budget 2021. Le Vice-Président, M. Pascal Tornay, explique qu'il s'agit d'une erreur de calcul dans le budget 2021. En effet, si l'on regarde les chiffre des comptes 2020, le budget 2022 est tout à fait dans la même lignée.

Décision :
L'Assemblée Primaire approuve le budget 2022 du Service électrique à l'unanimité.

VII. STATUTS DE L'ASSOCIATION « SECURITE ENTREMONT » ET REGLEMENT DE L'EMCR

Après avoir relevé l'importance de la mise en place d'un état-major de conduite régional (EMCR) et d'une coordination générale dans le domaine des dangers naturels pour les communes de Bourg-St-Pierre, Liddes, Orsières, Sembrancher et Val de Bagnes, le Président de la Commune passe la parole à Adrien Biselx, Conseiller municipal en charge de la Commission Sécurité, pour la présentation des statuts de l'association et du règlement.

L'Assemblée est interrogée sur ces deux points :
Acceptez-vous les statuts de l'Association « Sécurité Entremont » ?
Acceptez-vous le Règlement de l'EMCR ?

Décision :
L'Assemblée Primaire accepte les statuts de l'Association « Sécurité Entremont » à l'unanimité.

L'Assemblée Primaire accepte le Règlement de l'EMCR à l'unanimité.

VII. DIVERS

Dates des Assemblées primaires pour 2022 :
Mercredi 8 juin : comptes 2021
Mercredi 14 décembre : budget 2023
Une AP extraordinaire relative à l'Aménagement du territoire sera fixée ultérieurement.

Fusions de Communes :
Processus relancé mais en attente de prise de position de Sembrancher et Bovernier. Le Président explique que le processus a été relancé, mais que nous attendons toujours une prise de position ferme des communes de Bovernier et de Sembrancher. Toutefois, la fusion, si elle devait se faire, ne se fera pas avant 2029.

Personnel communal : départs et nominations
Départs
31 mars 2021 : Dominique Tornay : retraite – continue teneur de cadastre
31 juillet 2021 : Nathalie Christillin : démission
31 juillet 2021 : Emma Meilland – fin apprentissage
31 juillet 2021 : Laurence Vernay : départ pour des raisons de santé
30 novembre 2021 : Carole Exquis : démission
30 novembre 2021 : Jean-Marc Tissières retraite

Arrivées
1er avril 2021 : Jean-François Landry : responsable du service aménagement du territoire et constructions
1er août 2022 : Chris Coppey : apprenti bourgeoisie

17 août 2021 : Cécile Thétaz : collaboratrice en bibliothèque et ludothèque en remplacement de Nathalie Christillin
1er septembre 2021 : Jérémy Bigler : Concierge de l'Ecole de Podemainge
7 septembre 2021 : Karelle Cincotta : secrétaire administrative à 30% jusqu'à la fin 2021, puis à 60% dès le 1er janvier 2022
1er novembre 2021 : Karim Pellouchoud : garde-forestier

Question de l'assemblée :

M. Jean-François Copt , conseiller municipal de 1996 à 2008, explique avoir déjà travaillé lors de son mandat politique, sur la possibilité d'avoir une station de La Fouly sans voiture, grâce à la construction d'un parking sous-terrain à l'entrée de la station. Le Président de la Commune, Joachim Rausis, explique alors à l'Assemblée qu'il s'agit également de la vision du Conseil. Celui-ci est d'ailleurs en train de travailler activement sur le MEP de La Fouly, dont le projet lauréat prévoit une véritable place de village, une passerelle qui la relierait à la chapelle, et un parking à l'entrée de la station de façon à limiter au maximum la circulation dans la station. Cependant, l'utilité d'une telle construction, vu son prix, doit répondre à un réel besoin. Cette étude sera effetuée prochainement. De plus les transports publics pourraient peut-être être une solution au désengorgement de la station. Ce projet, mené en collaboration avec les services de l'Etat, sera mis à l'enquête en principe fin 2022.

Le Président clôt l'Assemblée à 21h15

ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Le Président ouvre l'Assemblée à 21h15.

« Mesdames et Messieurs,
Chères Bourgeoises, chers Bourgeois,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette assemblée bourgeoisiale en vous rappelant tout de même que seul les bourgeois ont le droit de vote pendant cette assemblée.
Les non-bourgeois peuvent bien évidemment assister aux débats à moins que l'assemblée ne décide le contraire.

Je suppose que ce n'est pas le cas, alors bienvenue aux non-bourgeois.

Nous vous proposons l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée et désignation des scrutateurs
2. Validation du procès-verbal de l'Assemblée du 9 juin 2021
3. Budget 2022 de la Bourgeoisie
4. Divers

Décision :
L'ordre du jour ne soulève aucune question ni remarque. Pascal Lovey est désigné scrutateur par l'Assemblée.

II. APPROBATION DU PV DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE DU 9 JUIN 2021

Parmi les documents consultables sur internet et à la Commune ces 20 derniers jours, figurait le procès-verbal de la dernière Assemblée Bourgeoisiale en date qui s'est déroulée le 9 juin 2021. La loi sur les communes demande que cette pièce soit formellement approuvée en début de séance.

Est-ce que l'assemblée demande la lecture de ce procès-verbal ?
Si ce n'est pas le cas, je suppose que nous pouvons le considérer comme approuvé.

<u>Décision</u> :
L'Assemblée ne demande pas lecture du document et accepte le procès-verbal de l'Assemblée Bourgeoisiale du 9 juin 2021 tacitement.

III. BUDGET 2021 DE LA BOURGEOISIE

Le Président passe la parole à M. Célestin Thétaz, Président de la commission bourgeoisiale, pour une explication du Budget 2022.

Le budget 2022 de la Bourgeoisie a également subi des modifications suite à l'introduction du MCH1. Les comparaisons 2022-2021 sont donc également à prendre avec précaution puisque les comptes ont été soit modifiés, soit éclatés, soit déplacés perdant ainsi le lien avec les anciennes comptabilisations.

Le budget 2022 de la Bourgeoisie dégage une petite marge d'autofinancement de Fr. 13'100.-, la moins bonne de ces dernières années.

En effet, avec un total de Fr. 2'239'300.--, les charges sont en augmentation de Fr. 205'400.— alors que les revenus sont restés stables à hauteur de Fr. 2'252'400.--.

Une des raisons principales de l'augmentation provient des mutations au niveau du personnel, avec le départ de Jean-Marc Tissières à la retraite, retraite qu'il a anticipée de 5 ans. En accord avec les statuts du personnel communal et bien que Jean-Marc Tissières n'étant plus en activité, l'exercice 2022 doit enregistrer la charge salariale de 2 garde forestiers.

Augmentation également significative au niveau de l'outillage, pour le renouvellement des tronçonneuses, et au niveau de l'entretien des machines et véhicules. Quant aux travaux exécutés par des tiers, l' importante augmentation des charges de 93 mille francs à 543 mille francs est principalement due aux travaux effectués au Revers du Lé ainsi qu'à la Jurasse et aux Supplis avec passablement d'interventions par hélico.

Quant aux investissements, ils se montent à Fr. 288'000.- pour des recettes de Fr. 89'000.-. Les investissements nets se montent donc à Fr. 199'000.-, montant non couvert par la faible marge d'autofinancement.

Le budget 2022 de la Bourgeoisie prévoit ainsi de boucler avec une insuffisance de financement de Fr. 185'900.- ainsi que sur une perte de l'ordre de Fr. 256'900.--

Le projet de budget 2022 de la Bourgeoisie ne suscite aucune remarque ni question.

<u>Décision</u> :
L'Assemblée bourgeoisiale approuve le budget 2022 à l'unanimité.

VI. DIVERS

NOUVELLE BUVETTE DE LA PASAY

Le dossier a été mis à l'enquête par Téléverbier sans passer par la Bourgeoisie en vertu d'une lecture un peu particulière par la Commission Cantonale des Constructions (CCC) du contrat de DDP existant. Le Conseil va analyser les plans et rendre un préavis.

Il remercie les personnes présentes pour leur participation à la séance et clôt l'Assemblée à 21h30.

Joachim Rausis	Christelle Darbellay T.
Président	Secrétaire